



MAIRIE DE
PIBLANGE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Boulay-Moselle

Nombre des Membres
Du Conseil Municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 15

Nombre des Membres
Qui ont assisté à
La séance : 12

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 13

Convoqués le : 27/05/2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 19h

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID:057-215705427-20220531-CR_31_05_22-DE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur UJMA Thierry.

Etaient présents : UJMA Thierry, Maire, CHILLES Fabrice, MISCHLER Nicole, Nathalie SCHMIDT Adjointe au Maire, LEGRANDJACQUES Denis, MASSARO Gwenaël, ROBINET Philippe, CORDELETTE Vincent, BENTZ Evelyne, REMY Geoffrey, MARULIER Gilles, CEPHACE Emmanuelle, Conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : BECKER Nicolas

Etaient absents non excusés : FEBVAY Diane, ZAIRE Maïté

Absents ayant donné pouvoir : BECKER Nicolas a donné pouvoir à MASSARO Gwénaël

Secrétaire de séance : SCHMIDT Nathalie

=====

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter le point 027-2022 Encaissement de chèques, le conseil accepte de rajouter ce point.

Point 023-2023 – Demande de ligne de trésorerie

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie à court terme, pour solder les travaux de l'atelier et les travaux à venir en attente des versements de subvention et de la FCTVA.

Il décide de demander aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement de la convention, l'attribution d'une ligne d'ouverture de crédit de trésorerie à court terme de : 100 000,00€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après échanges de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à M. Le Maire pour la réalisation de l'opération, la signature des contrats avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Point 024-2022 – CONVENTION DE LA TELETRANSMISSION

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2;

Vu que la mairie de piblangé change de logiciel pour la gestion de la comptabilité de la commune

Vu la délibération du 14 décembre 2018 qui engage la commune dans la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant que la commune souhaite maintenir la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la société COSOLUCE a été choisie pour assurer le tiers de télétransmission,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services COSOLUCE pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la sous-préfecture de Forbach Boulay-MOSELLE, représentant l'Etat à cet effet.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Point 025-2022 – DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le point 3 de la délégation du Conseil au Maire de la délibération du 04 juin 2021 afin de rajouter l'autorisation d'ouverture de ligne de trésorerie.

Après débat, le Conseil Municipal modifie le point 3 en ce sens.

3 : De procéder, dans les limites fixées par le Conseil à 100 000 euros, à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds (par dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat) et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Point 026-2022 – Mise à disposition ponctuelle d'agents techniques à la commune de Mégange

Le Maire expose à l'assemblée, la demande faite par la mairie de Mégange, qui concerne une mise à disposition des agents technique de Piblange, ponctuellement soit quelques jours par an, le maire procède à la lecture du projet de convention.

Après débat le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention, et à facturer à la commune d'accueil les coûts de la mise à disposition du ou des agents techniques,

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Point 027-2021 – ENCAISSEMENT CHEQUES

M. Le Maire demande aux membres du conseil d'encaisser deux chèques provenant de Mme PASTANT Isabelle qui avait loué la salle des fête le week-end du 28/29 mai 2022 d'un montant respectif de 150 € et de 10 € couvrant les frais de nettoyage de la salle et le second chèque représente la casse de la vaisselle.

Après débat, le conseil autorise le Maire à encaisser les deux chèques pour un montant total de 160.00€.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

POINT DIVERS :

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 057-215705427-20220531-CR_31_05_22-DE

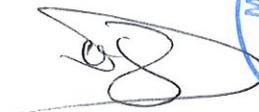
Le maire expose les différents points suivants :

- Un règlement du cimetière va être mis en place, en effet à ce jour il n'en existe pas, il concernera l'actuel et le futur cimetière, ce règlement va contenir notamment le prix des concessions, l'accès, les différentes autorisations
- Le planning des élections est validé, la mise en place du bureau de vote se fera le vendredi 10/06/2022 à 18h.
- Points sur les différents travaux :
 1. Les travaux de voirie à saint Bernard ont commencé
 2. Le traitement des arbres contre les chenilles processionnaires à été fait
 3. Nouvel atelier le contrat EDF à été signé en attente de la mise en route, reste à faire la plomberie, le carrelage, sanitaire, mobilier, l'escalier et le garde du corps va être installé en juin, le réseau d'adduction d'eau (coût environ 8000€)
 4. Réparation du toit de la salle des fêtes le coût s'élève à 10 000€, la réparation de la couche complète sur l'ensemble du toit représente un coup d'environ 33 000€, travaux à prévoir avant l'hiver.
 5. Pour les travaux rue du stade le dossier amissur est en cours
 6. Urbanisme, 2 projets de lotissements sont à l'étude (aménagement accès piétons)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS.TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
PIBLANGE le 31/05/2022

Le Maire
Thierry UJMA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :

01 Juin 2022

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :

01 Juin 2022

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 057-215705427-20220531-CR_31_05_22-DE